



Ordonnance de télécom CRTC 2008-210

Ottawa, le 30 juillet 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	197	le 26 juin 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	307 (Aliant Telecom)	le 27 mai 2008
Bell Canada	7139	le 26 juin 2008
Société TELUS Communications	310	le 27 juin 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>